

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/05/44

Objet : 44 - Signature d'un contrat de cession de droit d'un spectacle « A l'ombre des Moai »

Le Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 07 avril 2026 portant délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu la proposition d'un spectacle « A l'ombre de Moai » prévu dans le cadre du Festival Ma Parole sur le territoire du Calvados au mois de mai 2026 organisé par la médiathèque de la commune de Vire Normandie le 20 mai 2026 à partir de 16h00, un contrat de cession du spectacle doit être signé permettant le concours de l'artiste.

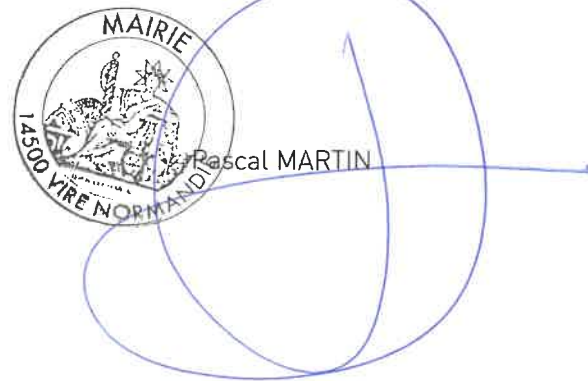
Décide

- De donner son accord pour la signature d'un **contrat de cession de droit du spectacle « A l'ombre des Moai » dans le cadre du programme « Festival Ma Parole avec l'entreprise « L'Homme à la tête Pieds Nus » située 21 Allée du Raz à Mimizan (40 200)**

Ce spectacle aura lieu le 20 mai 2026 à partir de 16 heures à la médiathèque de Vire Normandie et ce, pour un montant de 850 T.T.C.

Fait à Vire Normandie, le 11 mai 2026

Le Maire de VIRE NORMANDIE,



Mairie
1500 VIRE NORMANDIE
Rascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260512-44-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2026

Publication : 12/05/2026

Décision du Maire n°2026/05/44 du 11 mai 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.